



**SYMTOMA**  
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

# **RAPPORT ANNUEL**

## **SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Exercice 2019

Mai 2020

...en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015

## **A - INDICATEURS TECHNIQUES :**

### **I. Territoire desservi**

Le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées « Aigoual-Cévennes-Vidourle », ci-après dénommé SYMTOMA Aigoual-Cévennes-Vidourle a été créé le 28 janvier 1999.

En 2018, sa population était de 46 868 habitants (population totale INSEE 2016 en vigueur au 01/01/2019) répartis dans 75 communes.

Au 31 décembre 2019, il regroupait les EPCI suivants :

- Communauté de communes Causses-Aigoual-Cévennes (15 communes – 5 671 habitants) ;
- Communauté de communes du Pays Viganais (21 communes – 10 424 habitants) ;
- Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (13 communes – 13 503 habitants) ;
- Communauté de communes du Piémont Cévenol (*Partie SYMTOMA* : 26 communes – 17 270 habitants) ;

## II. Compétences exercées

En 2019, le SYMTOMA a assuré à partir des déchèteries et stations de transit présentes sur sa zone, le transport et le traitement :

- des ordures ménagères résiduelles (non recyclées) ;
- des produits ménagers recyclables (verre, papiers, emballages, matières organiques, textiles, etc.) ;
- des déchets encombrants résiduels (non recyclés) ou recyclables (meubles) ;
- des cartons, des ferrailles et du polystyrène expansé ;
- des végétaux coupés et du bois (mobilier, palettes, caquettes,...);
- des déchets inertes (gravats), des déchets de plâtre et d'amiante lié;
- des déchets dangereux des ménages (toxiques) ou Déchets Diffus Spécifiques - DDS;
- des huiles minérales et végétales, y compris les bidons vides associés ;
- des piles, des accumulateurs portatifs et des batteries ;
- des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), y compris les ampoules et tubes d'éclairage ;

**III. Données quantitatives** (tous les ratios sont calculés sur la base de la population INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée – soit: 46 868 en 2019, 46 891 hab en 2018 et 44 462 en 2010) :

	Quantités traitées	Ratio 2019	Prestataires de traitement	Référence 2010		Ratio 2018
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	11 545,08 t	<b>246,33 kg/hab</b>	Groupement CCA/Suez (TMB sur Salindres ou Enfouissement sur Bellegarde)	279,28 kg/hab	Baisse de 11,8 %	257,66 kg/hab
<b>Déchets encombrants résiduels</b>	2 505,14 t	<b>53,45 kg/hab</b>	PAPREC Cévennes-Vidourle (Enfouissement sur Montblanc - 34)	77,22 kg/hab	Baisse de 30,8 %	56,08 kg/hab
<b>Verre, papiers, emballages recyclables</b>	2 393,76 t (p/emb) 1 958,99 t (verre)	<b>92,87 kg/hab</b> (p/emb = 51,07 kg/hab) verre = 41,80 kg/hab)	- PAPREC Cévennes Vidourle (sacs jaunes) - société OÏ (verre à Vergèze)	83,26 kg/hab	Hausse de 11,5 %	89,14 kg/hab (p/emb = 49,54 kg/hab) verre = 39,60kg/hab)
<b>Cartons</b>	699,05 t	<b>14,92 kg/hab</b>	- PAPREC Cévennes Vidourle	14,22 kg/hab	Hausse de 4,9 %	14,69 kg/hab
<b>Ferrailles</b>	1 119,26 t	<b>23,88 kg.hab</b>	AUBORD Recyclage (Aubord)	22,43 kg/hab	Hausse de 6,5 %	20,47 kg.hab
<b>Gravats*</b>	9 568,15 t	<b>204,15 kg/hab</b>	- régie SYMTOMA (Lanuéjols) - Cévennes Déchets (Alès), Metge (Sauve)	273,78 kg/hab	Baisse de 25,4 %	216,52 kg/hab
<b>Végétaux</b>	3 161,99 t	<b>67,47 kg/hab</b>	- SYMTOMA (régie « broyage » + société Merle Valorisation à Conqueyrac)	100,27 kg/hab	Baisse de 32,7 %	69,92 kg/hab
<b>Bois</b>	1 760,44 t	<b>37,56 kg/hab</b>	PAPREC Cévennes Vidourle (broyage)	42,84 kg/hab	Baisse de 12,3 %	38,52 kg/hab
<b>Plâtre</b>	236,84 t	<b>5,05 kg/hab</b>	SINIAT Recyclage (Carpentras)	0,00 kg/hab	Sans objet	5,31 kg/hab
<b>Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)</b>	1 365,97 t	<b>29,15 kg/hab</b>	Eco-organisme Eco-Mobilier (Paris)	0,00 kg/hab	Sans objet	27,44 kg/hab

\*le poids annoncé est en partie une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (gravats : 0,83 t/m<sup>3</sup>) car certains exutoires ne disposaient pas de système de pesées sur site en 2019.

<b>Déchets Dangereux des Ménages</b>	41,55 t	0,89 kg/hab	Eco-organisme Eco-DDS (Paris)	2,07 kg/hab	Hausse de 44,4 %	0,91 kg/hab
<b>Déchets Dangereux des Professionnels (y compris les bidons souillés par les huiles de vidange)</b>	65,44 t	1,40 kg/hab	Société Spur-Environnement (Rognac)/ATO (Sommières)			1,34 kg/hab
<b>Huiles de vidange</b>	32,67 t	0,70 kg/hab	SEVIA/ATO (Sommières)			0,70 kg/hab
<b>Polystyrène Expandé</b>	11,50 t	0,25 kg/hab	régie SYMTOMA (conditionnement)	0,16 kg/hab	Hausse de 56,3 %	0,25 kg/hab
<b>Batteries</b>	10,28 t	0,22 kg/hab	AUBORD Recyclage (Aubord)	0,00 kg/hab	Sans objet	0,18 kg/hab
<b>Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)</b>	538,29 t	11,49 kg/hab	Eco-organisme Eco-System (Paris)	9,48 kg/hab	Hausse de 21,2 %	10,24 kg/hab
<b>Amiante lié</b>	0,00 t	0,00 kg/hab	SEVIA/ATO (Sommières)	0,46 kg/hab	Baisse de 100,0 %	0,00 kg/hab
<b>Ampoules et tubes d'éclairage</b>	2,45 t	0,05 kg/hab	Eco-organisme Eco-System (Paris)	0,01 kg/hab	Hausse de 400,0 %	0,04 kg/hab
<b>Textiles</b>	211,80 t	4,52 kg/hab	Entreprise d'insertion Le Relais (Avignon)	1,55 kg/hab	Hausse de 191,6 %	4,17 kg/hab
<b>Piles et accumulateurs électriques</b>	4,28 t	0,09 kg/hab	Eco-organisme Corepile (Paris)	0,11 kg/hab	Baisse de 18,2 %	0,12 kg/hab
<b>Pneus (VL et motos uniquement)</b>	88,52 t	1,89 kg/hab	Eco-organisme Aliapur (Paris)	0,00 kg/hab	Sans objet	1,66 kg/hab
<b>Cartouches d'encre</b>	0,23 t	0,01 kg/hab	Collectors (Mornant)	0,00 kg/hab	Sans objet	0,01 kg/hab
<b>Capsules/recharges de cafés</b>	3,73 t	0,08 kg/hab	Suez (agence Nîmes)	0,00 kg/hab	Sans objet	0,08 kg/hab
<b>TOTAL</b>	<b>37 325,41 t</b>	<b>796,39 kg/hab</b>		<b>907,14 kg/hab</b>	<b>Baisse de 12,2 %</b>	<b>815,43 kg/hab</b>

#### **IV. Autres compétences exercées en 2019**

**Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) :** le SYMTOMA a assuré en régie l'exploitation du site de Lanuéjols et la fermeture de celui de St Laurent-Le-Minier/Montdardier (opération en cours).

#### **Interventions/Animations tous publics, en milieu scolaire ou assimilé :**

SENSIBILISATION
-----------------

- 1<sup>er</sup> février : stand à la Biocoop de Laroque sur le tri et la réduction des déchets
- 6 février : sensibilisation des enfants du centre de loisirs du Vigan au tri et à la réduction des déchets et fabrication de papier recyclé
- 12 mars : mise en place du tri à l'entreprise Eurodef (St Hippolyte du Fort)
- 14 et 19 mars : sensibilisation des délégués des collèges de St Hippolyte du Fort et Quissac au tri et à la réduction des déchets dans le cadre des journées de rencontres organisées par la CCPC
- 15 mars : sensibilisation des élèves du collège du Vigan lors de la journée pour le climat
- 26 mars : rencontre avec le personnel de la cantine de Lasalle pour la mise en place du tri et du compostage
- 4 avril : mise en place du tri à la salle des fêtes de Quissac
- 12 avril : fabrication de papier recyclé avec des élèves de petite et moyenne section de l'école maternelle de Quissac
- 19 avril : rencontre avec la cité scolaire du Vigan pour optimiser le tri (cartons, pain, ...)
- 23 avril : rencontre de l'entreprise Jallatte (St Hippolyte du Fort) pour la mise en place du tri et du compostage
- 7 mai : sensibilisation des élèves de CM1-CM2 de l'école élémentaire privée de Cazilhac au tri et à la réduction des déchets
- 9 et 14 mai : sensibilisation des élèves de CP et de CE1 de l'école élémentaire de Vic le Fesq au tri et à la réduction des déchets
- 16 mai : rencontre de l'institut médico-éducatif du Figaret (St Hippolyte du Fort) pour la mise en place du tri et du compostage
- 28 mai : sensibilisation des élèves de l'école maternelle de St Hippolyte du Fort au tri des déchets
- 3 juin : visite du centre de tri PAPREC Valréna de Nîmes par l'école élémentaire privée de Cazilhac
- 12 juin : sensibilisation des enfants de l'IME du Figaret (St Hippolyte du Fort) au tri et à la réduction des déchets
- 10 juillet : sensibilisation des enfants du centre de loisirs de St Julien de la Nef au tri et à la réduction des déchets
- 11 juillet : optimisation du tri au camping du Château de l'Hom (Saumane)
- 8 août : rencontre avec le gérant des canoës Montana pour l'optimisation du tri
- 30 août : rencontre avec les gérants de l'Intermarché de Laroque pour optimiser le tri des déchets
- 16 septembre : sensibilisation des élèves de l'école maternelle de Corconne au tri des déchets
- 21 septembre : stand sur le tri et la réduction des déchets à l'occasion des journées du Parc National des Cévennes à Monoblet
- 26 septembre : sensibilisation des élèves de l'école maternelle de Molières-Cavaillac au tri des déchets
- 29 septembre : stand sur le tri et la réduction des déchets lors de la journée récup' organisée par la Biocoop de Laroque
- 1<sup>er</sup> octobre : sensibilisation des élèves de la cantine de Carnas au tri des déchets

8 octobre : rencontre du personnel du centre Louis Defond (Bréau et Salagosse) pour la mise en place du tri et du compostage  
9 et 11 octobre : stands sur les marchés de Quissac et Ganges pour annoncer la caractérisation des OMR, et pour sensibiliser au tri et à la réduction des déchets  
14 octobre : caractérisation des OMR du centre Louis Defond (Bréau et Salagosse)  
16 et 18 octobre : caractérisations des OMR sur les marchés de Quissac et Ganges  
5 novembre : rencontre du personnel de la cantine et de l'école de Lanuéjols pour la mise en place du tri et du compostage  
9 novembre : stand sur le tri et la réduction des déchets lors de la journée éco-citoyenne organisée par la CCPC (Sauve)  
12 novembre : sensibilisation des élèves des écoles maternelle et élémentaire de Brissac sur le tri de déchets  
du 16 au 30 novembre : organisation d'une collecte de jouets dans le cadre de l'opération Laisse Parler Ton Coeur en partenariat avec Ecosystem : 18 structures inscrites (écoles, centres de loisirs, crèches), 1 321 enfants participants  
18 novembre : rencontre avec le personnel enseignant du collège du Coutach (Quissac) pour mettre en place des actions de gestion des déchets  
18 novembre : sensibilisation des élèves de CE1 de l'école élémentaire de St Hippolyte du Fort sur le tri et la réduction des déchets  
18 novembre : sensibilisation des élèves de CE1-CE2 de l'école élémentaire d'Avèze sur le tri et la réduction des déchets  
25 novembre : visite des ateliers du SYMTOMA et du centre de tri PAPREC Valréna de Nîmes par les résidents du centre Louis Defond de Bréau et Salagosse  
28 novembre : sensibilisation des résidents du centre des Cigales (Pompignan) à l'occasion de la journée du recyclage  
12 décembre : rencontre avec le collège de la Galaberte (St Hippolyte du Fort) pour la mise en place du tri et du compostage

## PREVENTION

6 février 2019 : mise en place du compostage (composteur pédagogique) au centre de loisirs du Vigan  
21 mars : visite du site de compostage de quartier de Vic le Fesq pour sensibiliser les élèves de BTS de la MFR de St Hippolyte du Fort au compostage  
8 avril : mise en place d'un composteur pédagogique au lycée Scholae (St Hippolyte du Fort)  
6 mai : mise en place d'un composteur pédagogique à la crèche de Quissac  
4 juin : inauguration de l'aire de compostage de quartier à Pompignan  
5 juin : inauguration des aires de compostage de quartier de St Hippolyte du Fort  
13 juin : mise en place d'un composteur pédagogique à la MFR de St Hippolyte du Fort  
13 juin : inauguration de l'aire de compostage de quartier à Durfort et St Martin de Sossenac  
14 juin : mise en place d'un composteur pédagogique à l'école maternelle de Corconne  
15 juin : inauguration de l'aire de compostage de quartier à Carnas  
11 juillet : rencontre pour la mise en place du compostage au Château de l'Hom (Saumane)  
12 juillet : rencontre avec Vacances Evasion pour la mise en place du compostage au camping des Mûriers (St Bauzille de Putois, au Mas des Bruyères (Montoulieu) et à l'Etrier des Cévennes (Cazilhac)  
23 septembre : mise en place d'un composteur pédagogique pour la cantine de Lasalle et d'un composteur pédagogique pour le centre de loisirs de Lasalle

24 septembre : mise en place d'un composteur pédagogique à l'école Montessori de Cazilhac  
2 octobre : mise en place d'un composteur pédagogique à l'IME du Figaret (St Hippolyte du Fort)  
14 octobre : mise en place d'un composteur pédagogique au centre Louis Defond (Bréau et Salagosse)  
6 novembre : mise en place de composteurs pédagogiques à la villa du Vigan et à la villa de Bréau et Salagosse du centre Louis Defond  
26 novembre : mise en place d'un composteur pédagogique à l'école maternelle de Quissac  
13 décembre : inauguration de l'aire de compostage de quartier à Bragassargues

## PRÊT DE MATÉRIEL

Plusieurs établissements éducatifs (écoles, centres de loisirs, centres médico-éducatifs) ont emprunté au SYMTOMA le matériel pour fabriquer du papier recyclé.

Plusieurs outils pédagogiques (échantillons de matières recyclées, poubelles miniatures) ont également été prêtés pour la réalisation d'un film par le centre de loisirs de Brissac.

Des affichages ont été fournis pour diverses manifestations locales (festival des Transcévenoles de Sumène, journée du terroir de Valleraugue,)

## RÉCOMPENSE

Le SYMTOMA a reçu la canette d'or des initiatives durables à l'occasion de la **2<sup>e</sup> cérémonie des canettes d'or** qui s'est déroulée à Paris le 4 décembre, pour l'opération « Assos Durables » menée depuis 2014.

**Compostage individuel** : lancée en 2004 et renouvelée chaque année, l'installation de composteurs individuels dans les foyers volontaires s'est poursuivie en 2019 avec 149 foyers supplémentaires équipés. Cela porte à 4 064 foyers couverts depuis 2004 par les composteurs du SYMTOMA, soit 19.08 % des foyers du syndicat mixte (base de calcul Ademe : 1 foyer = 2.2 habitants). Pour mémoire, 14.7 % des foyers étaient équipés en 2010 soit 2 965 foyers couverts.

**Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)** : depuis le 17 septembre 2013, le nouvel éco-organisme DASTRI a pris le relais de l'initiative du SYMTOMA et collecte désormais directement les cartons de boîtes à aiguilles auprès des pharmacies du secteur sans aucune contrepartie financière demandée au syndicat mixte. Conséquence négative : le SYMTOMA ne dispose plus de données quantitatives sur ce type de déchets.

## V. Quelques précisions

### **La ressource verte (les végétaux coupés) :**

- Tout au long de l'année 2019, l'équipe technique du SYMTOMA a utilisé en régie un broyeur pour traiter les végétaux déposés sur les sites communaux de St Bauzille, Gornières, Bragassargues, Rogues, Ganges, Sumène et ceux déposés sur la déchèterie de Lasalle. Les végétaux déposés sur la déchèterie de St Sauveur-Camprieu ont été broyés par un prestataire extérieur. Le broyat a été laissé à la disposition de la population locale ou livré chez l'habitant sous réserve du dédommagement des frais de livraison occasionnés.
- Les végétaux des déchèteries de Molières-Cavaillac, St Hippolyte et Liouc ont été dirigés sur des terrains de la société Merle Valorisation à Conqueyrac.
- Rappel : depuis 2017, la déchèterie de Ganges n'autorise plus le dépôt de végétaux dans ses bennes compte tenu de la présence de sites communaux de dépôts à proximité.

Fort de tous ces changements, les données quantitatives des différents tableaux du présent rapport ne concernent que les seuls végétaux acheminés par camions depuis les déchèteries. D'où une nette différence de production entre 2019 et les années antérieures à 2017.

**Le bois de déchèteries :** le traitement a été assuré par la société PAPREC Cévennes-Vidourle dans le cadre de la DSP en cours. Compte tenu des différentes variétés de bois récupérés en mélange (nobles, résineux, peints, bruts, vernis, traités,...), le principal débouché de ce produit est la fabrication de plaquettes (panneaux d'agglomérés essentiellement).

**Le plâtre :** l'expérience de tri des déchets de plâtre (ou contenant en majorité du plâtre) lancée en 2011 sur les déchèteries de St André de Valborgne et de Liouc a été étendue à toutes les déchèteries du territoire en 2017 et toujours en partenariat avec la société LAFARGE à Carpentras pour le débouché, en attendant l'essor d'une filière régionale plus structurée sur laquelle travaille l'Ademe Languedoc-Roussillon. Pour l'heure, l'équipe technique a continué d'utiliser une machine de séparation du PSE lié aux plaques de plâtre isolantes.

## VI. Inventaire du matériel de tri et de collectes sélectives

Au 31 décembre 2019, le SYMTOMA disposait encore d'un certain nombre de matériels de collecte sélective mis à disposition des communautés de communes adhérentes, sur la base de conventions individuelles (des colonnes d'apport volontaire pour le verre ou le papier et des bacs de collecte sélective de différents volumes, pour l'essentiel). Malheureusement, aucun recensement récent de ces équipements n'a été réalisé ce qui introduit trop d'incertitudes sur les quantités restantes pour pouvoir dresser un inventaire fiable.

L'année 2020 pourrait permettre un tel recensement.

Pour les autres équipements du SYMTOMA au 31 décembre 2019, il s'agit de :

- 9 **armoires** pour les **déchets dangereux des ménages**, placées dans les déchèteries
- 19 **bennes** (9 m<sup>3</sup>) pour la récupération en apport volontaire des cartons (12 unités) et du polystyrène (7 unités), et 1 **bennette** en aluminium pour des transports divers
- 3 **caissons fermés pour compaction de 35 m<sup>3</sup>**, 6 **caissons fermés pour compaction de 30 m<sup>3</sup>**, 10 **bennes ouvertes de 35 m<sup>3</sup>**, 34 **bennes ouvertes de 30 m<sup>3</sup>** et 18 **bennes de 10 à 12 m<sup>3</sup>** pour le transport de déchets divers depuis les quais de transit ou les déchèteries
- 3 **conteneurs de type « maritime »** pour le stockage en déchèteries des DEEE (sur Molières-Cavaillac, Ganges, Liouc)
- 1 **presse à balles** pour le carton et 1 **presse à polystyrène expansé**
- 1 **groupe de lavage autonome** et 1 **broyeur à végétaux autonomes** (Saelens COBRA)
- 3 **véhicules petits porteurs** pour le déplacement des benettes (2 Iveco et 1 Mercedes < 3,5 t de ptac)
- 2 **véhicules légers utilitaires** (fourgon Iveco et Peugeot Partner) et 2 **véhicules légers** en *Location Longue Durée* (Peugeot 308 et 2008)

## B - INDICATEURS FINANCIERS (COUTS EXTERNES) :

(Tous les ratios sont calculés sur la base de la population totale INSEE au 1er janvier de l'année considérée soit 46 868 hab en 2019)

[\*Bilan négatif (-) = dépenses pour le SYMTOMA / \*Bilan positif (+) = recettes pour le SYMTOMA]

### I. les déchets résiduels

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan ramené à l'habitant	Bilan ramené au tonnage	Rappel bilan 2018	Rappel bilan 2018
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	11 545,08 t	295 790 €	1 149 357 €	0 €	- 30,83 €/hab.	- 125,17 €/tonne	- 32,18 €/hab.	- 124,91 €/tonne
<b>Déchets encombrants résiduels</b>	2 505,14 t	81 044 €	225 768 €	0 €	- 6,55 €/hab.	- 122,47 €/tonne	- 7,50 €/hab.	- 133,83 €/tonne
<b>TOTAL</b>	<b>14 050,22 t</b>	<b>376 834 €</b>	<b>1 375 125 €</b>	<b>0 €</b>	<b>- 37,38 €/hab.</b>	<b>- 124,69 €/tonne</b>	<b>- 39,69 €/hab.</b>	<b>- 126,50 €/tonne</b>

### II. les verres, papiers, emballages recyclables

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan ramené à l'habitant	Bilan ramené au tonnage	Rappel bilan 2018	Rappel bilan 2018
<b>Verre / papiers / emballages</b>	4 352,75 t	131 784 €	661 667 € (y compris revers. Assos Durables)	875 054 €	+ 1,74 €/hab.	+ 18,75 €/tonne	+ 1,23 €/hab.	+ 13,83 €/tonne

### III. les autres types de déchets

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan ramené à l'habitant	Bilan ramené au tonnage	Rappel bilan 2018	Rappel bilan 2018
<b>Cartons</b>	699,05 t	40 542 €	1 225 €	46 281 €	<b>+ 0,10 €/hab.</b>	<b>+ 6,46 €/tonne</b>	+ 0,21 €/hab.	+ 14,47 €/tonne
<b>Ferraille</b>	1 119,26 t	54 612 €	0 €	77 320 €	<b>+ 0,48 €/hab.</b>	<b>+ 20,29 €/tonne</b>	+ 0,89 €/hab.	+ 43,29 €/tonne
<b>Gravats</b>	9 568,15 t	137 870 €	52 596 €	0 €	<b>- 4,06 €/hab.</b>	<b>- 19,91 €/tonne</b>	- 3,26 €/hab.	- 15,07 €/tonne
<b>Végétaux</b>	3 161,99 t	68 861 €	45 568 €	3 275 €	<b>- 2,37 €/hab.</b>	<b>- 35,15 €/tonne</b>	- 1,98 €/hab.	- 28,32 €/tonne
<b>Bois</b>	1 760,44 t	73 035 €	48 148 €	0 €	<b>- 2,59 €/hab.</b>	<b>- 68,84 €/tonne</b>	- 2,51 €/hab.	- 65,24 €/tonne
<b>Plâtre</b>	236,84 t	10 973 €	0 €	0 €	<b>- 0,23 €/hab.</b>	<b>- 46,33 €/tonne</b>	- 0,15 €/hab.	- 27,99 €/tonne
<b>Déchets d'Éléments d'Ameubl. (DEA)</b>	1 365,97 t	0 €	0 €	47 721 €	<b>+ 1,02 €/hab.</b>	<b>+ 34,94 €/tonne</b>	+ 0,94 €/hab.	+ 34,08 €/tonne
<b>Déchets Dangereux des Ménages</b>	41,55 t	0 €	0 €	6 769 €	<b>+ 0,14 €/hab.</b>	<b>+ 162,91 €/tonne</b>	+ 0,15 €/hab.	+ 160,99 €/tonne
<b>Déchets Dangereux Hors Ménages (y compris les bidons souillés par les huiles de vidange)</b>	65,44 t	<i>(intégrés au traitement)</i>	76 846 €	0 €	<b>- 1,64 €/hab.</b>	<b>- 1 174,30 €/tonne</b>	- 1,20 €/hab.	- 896,87 €/tonne

<b>Huiles de vidange</b>	32,67 t	2 215 €	0 €	0 €	<b>- 0,05 €/hab.</b>	<b>- 67,80 €/tonne</b>	- 0,07 €/hab.	- 98,63 €/tonne
<b>Polystyrène Expansé</b>	11,50 t	0 €	0 €	4 186 €	<b>+ 0,09 €/hab.</b>	<b>+ 364,00 €/tonne</b>	+ 0,20 €/hab.	+ 816,64 €/tonne
<b>Batteries</b>	10,28 t	0 €	0 €	3 083 €	<b>+ 0,07 €/hab.</b>	<b>+ 299,90 €/tonne</b>	+ 0,05 €/hab.	+ 260,75 €/tonne
<b>DEEE</b>	538,29 t	0 €	0 €	37 421 €	<b>+ 0,80 €/hab.</b>	<b>+ 69,52 €/tonne</b>	+ 0,74 €/hab.	+ 71,96 €/tonne
<b>Amiante lié</b>	0,00 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab.</b>	<b>0,00 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>Ampoules et tubes d'éclairage</b>	2,45 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab.</b>	<b>0,00 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>Textile</b>	211,80 t	0 €	0 €	32 725 €	<b>+ 0,70 €/hab.</b>	<b>+ 154,51 €/tonne</b>	+ 0,67 €/hab.	+ 161,15 €/tonne
<b>Piles et accumulateurs</b>	4,28 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab.</b>	<b>0,00 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>Pneus (VL et motos uniquement)</b>	88,52 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab.</b>	<b>- 0,00 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	- 0,00 €/tonne
<b>Cartouches d'encres</b>	0,23 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab.</b>	<b>0,00 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>Capsules/recharges cafés</b>	3,73 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab.</b>	<b>0,00 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>TOTAL</b>	<b>18 922,44 t</b>	<b>388 108 €</b>	<b>224 383 €</b>	<b>258 781 €</b>	<b>- 7,55 €/habitant</b>	<b>- 18,69 €/tonne</b>	- 5,33 €/habitant	- 12,93 €/tonne

#### IV. Quelques repères

**Effectifs** (le personnel au 31 décembre 2019) :

- 6 agents titulaires de la fonction publique territoriale
- 5 agents contractuels (communication, réduction de la production, personnel de tri/conditionnement)

#### **Compte Administratif 2019 :**

Dépenses de fonctionnement 2019 : **4 026 757 €** (3 900 039 € en 2018)

Dont **457 161 €** de charges de personnel soit **11,4 %** (11,0 % en 2018)

Dépenses d'investissements 2019 : **302 602 €** (180 085 € en 2018)

**Participation des EPCI adhérents** (sur la base de la population INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée) :

La participation globale demandée en 2019 aux EPCI adhérents a été de **2 870 286 €** (soit **61,24 €/hab**).

En 2018, cette participation globale était de 2 665 991 € (soit **56,86 €/hab** en tenant compte de l'évolution du nombre d'habitants entre 2018 et 2019).

**Divers** : les locaux administratifs sont loués auprès de la mairie de St Hippolyte du Fort, en centre-ville, place des Enfants de Troupe.

Depuis juillet 2004, le syndicat mixte est propriétaire d'un local technique de 300 m<sup>2</sup> (sur une parcelle totale de 2 018 m<sup>2</sup>), sur la zone artisanale du Tapis Vert à St Hippolyte du Fort. Y sont entreposés, les véhicules, les broyeurs de végétaux, la presse à polystyrène, les bennes de roulement pour l'évacuation des déchets en sortie de déchèteries (déchets de plâtre, polystyrène et cartons), et le matériel en transit avant distribution dans les EPCI adhérents (composteurs individuels, sacs de collecte sélective, etc.).

#### VI. Et si on prenait un peu de recul... ?

- En 10 ans (2010 → 2019), la contribution globale des communautés de communes adhérentes est passée de 61,15 €/hab à 61,24 €/hab soit **une quasi stabilité**



- Depuis 2013, année de la refondation de certaines intercommunalités, l'écart maximum entre contributions des adhérents n'est toujours pas résorbé **même s'il tend à se réduire fortement** (17,74 €/hab en 2013 et 8,37 €/hab en 2019). La possibilité d'envisager une participation identique pour tous, donc fonction seulement du nombre d'habitants, se rapproche...

*Le SYMTOMA est adhérent de l'association nationale **AMORCE**, regroupant collectivités et professionnels autour de la question des déchets ménagers et des énergies*

Établi à St Hippolyte du Fort, le 7 mai 2020